

République algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA

Mise En Demeure N° :01

Etablie en application des dispositions de l'article 149 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics et de l'arrêté du : 28/03/2011.

Vu le marché visé par la commission des marchés de la wilaya de Biskra sous : 449/2026 en date du 01/07/2026 conclu entre monsieur LE RESPONSABLE D'ACTION DE DEVELOPPEMENT ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET AUTOROUTIERES, MONSIEUR TAGGAR ALI LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA et l'entreprise : EGTPH ZEKRI ZEMALI sise à CITE SOKRA COMMUNE ROUISSATE -OURGLA- et portant :

LOT04: REHABILITATION DE LA ROUTES Y'COMPRIS L'AMELIORATION URBAINE DU CARREFOUR ROUTE DE BATNA AU HOTEL MAURIS LABON.

- Vu le délai de réalisation arrêté à 05 mois.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux n° 106/2026 signé par la dite entreprise en date du 14/07/2026.
- Vu l'abandon du chantier et l'arrêt des travaux constatés lors de la visite de terrain effectuée le : 06/08/2026

la société EGTPH ZEMALI ZEKRI est mise en demeure n° 01 de prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes pour le retour immédiat au chantier, la mise en disposition des moyens matériels et humains nécessaires et l'accélération de la cadence de réalisations des travaux pour rattraper le retard accusé et ce dans un délai de 48 heures à compter du premier jour de publication de cette mise en demeure dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux ou dans la presse électronique agréées .

Faute de respecter le contenu de cette mise en demeure dans le délai arrêté, des mesures réglementaires seront prises à son encontre.